NORME INTERNATIONALE

ISO 10571

Première édition
1995-10-01

Pneumatiques pour grues mobiles et engins spéciaux similaires

Tyres for mobile cranes and similar specialized machines

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10571:1995
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d836482a-839d-474d-b1b3-f04e45ef856e/iso-10571-1995

Numéro de référence
ISO 10571:1995(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La Norme internationale ISO 10571 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 31, *Pneus, jantes et valves*, sous-comité SC 6, *Pneus et jantes pour machines de terrassement*.

ISO 10571:1995
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d836482a-839d-474d-b1b3-f04e45cf856e/iso-10571-1995

L'annexe A fait partie intégrante de la présente Norme internationale.

© ISO 1995
Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Pneumatiques pour grues mobiles et engins spéciaux similaires

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit la désignation et fixe les cotes, les capacités de charge et la vitesse de référence des pneumatiques, ainsi que les jantes homologuées pour véhicules tels que les engins tout terrain, les grues, les véhicules d'incendie, etc., susceptibles d'avoir à effectuer de longues distances sur route à une vitesse correspondant à la vitesse de référence et sous charge constante.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 10571:1995
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8364b24-839d-4714-a-811f-a694c65-856e/iso-10571-1995

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 3877-1:1978, *Pneus, valves et chambres à air — Liste des termes équivalents — Partie 1: Pneus.*

ISO 4209-1:1993, *Pneumatiques et jantes (séries millimétriques) pour camions et autobus — Partie 1: Pneumatiques.*

ISO 4223-1:1989, *Définitions de certains termes utilisés dans l'industrie du pneumatique — Partie 1: Pneus.*

ISO 4250-3:—[1], *Pneumatiques et jantes pour engins de terrassement — Partie 3: Jantes.*

1) À publier. (Révision de l'ISO 4250-3:1987)

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions données dans l'ISO 4223-1 s'appliquent. Les termes équivalents figurent dans l'ISO 3877-1.

4 Désignation et marquage des pneumatiques

La désignation des pneumatiques doit figurer sur le flanc du pneumatique et comprendre les éléments indiqués en 4.1 et peut également inclure ceux donnés en 4.2 et 4.3.

4.1 Dimension du pneumatique et code de construction

Les pneumatiques pour grues mobiles et engins spéciaux similaires conformes à la présente Norme internationale doivent être désignés comme suit:

Grosseur nominale de boudin	/	Rapport nominal d'aspect	Code de construction du pneumatique	Code de diamètre nominal de jante	ROUTE

4.1.1 Grosseur nominale de boudin

La grosseur nominale de boudin doit être exprimée en millimètres et se terminer par 5. L'annexe A donne les incréments pour la grosseur nominale de boudin.

4.1.2 Rapport nominal d'aspect

Le rapport nominal d'aspect doit être exprimé en pourcentage et doit être un multiple de 5.

4.1.3 Code de construction du pneumatique

Le code de construction du pneumatique doit être le suivant:

— «R» pour les pneumatiques à structure radiale.

Le mot «RADIAL» peut également apparaître en clair sur le pneumatique.

4.1.4 Diamètre nominal de jante

Le diamètre nominal de jante doit être exprimé par un code conforme à ceux prescrits dans l'ISO 4250-3:—, tableau 6.

4.1.5 Identification de l'utilisation envisagée

Le mot «ROUTE» doit être utilisé pour identifier les pneumatiques pouvant être utilisés sur route sur de longues distances, à la vitesse de référence et sous charge constante.

4.2 «Description d'utilisation»

La «description d'utilisation» peut être indiquée comme suit:

Indice de charge Code de vitesse

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 10571:1995
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8364e2a-859d-474d-b1b3-f04e45ef856e/iso-10571-1995

4.2.1 Indice de charge

L'indice de charge est un code numérique associé à la charge maximale qu'un pneumatique peut supporter à la vitesse correspondant à son code de vitesse.

La corrélation entre indice de charge et capacité de charge par pneumatique est indiquée dans le tableau 1.

4.2.2 Code de vitesse

Le code de vitesse indique la catégorie de vitesse à laquelle le pneumatique peut supporter la charge correspondant à son indice de charge.

Les pneumatiques pour grues mobiles et engins spéciaux similaires conformes à la présente Norme internationale portent le code de vitesse «E», qui correspond à une vitesse de reférence de 70 km/h.

4.3 Caractéristiques diverses d'utilisation

4.3.1 Dans le cas de pneumatiques sans chambre à air, le marquage «TUBELESS» doit apparaître sur le pneumatique.

4.3.2 Dans le cas d'un sens préférentiel de rotation du pneumatique, ce sens de rotation doit être indiqué par une flèche.

4.4 Exemple

Un pneumatique pour grues mobiles présentant

a) les caractéristiques «dimensions-construction» suivantes:

— grosseur nominale de boudin: 605 mm,

— rapport nominal d'aspect: 80,

— structure radiale,

— code de diamètre nominal de jante: 25;

b) la «description d'utilisation» suivante:

— capacité de charge: 10 000 kg,

— vitesse maximale: 70 km/h,

— type d'utilisation: route;

doit être marqué comme suit:

605/80 R 25 188/E ROUTE

5 Cotes des pneumatiques

Les tableaux 2 et 3 donnent, respectivement, pour les pneumatiques des séries 95 et 80

a) la désignation du pneumatique telle qu'indiquée à l'article 4;

b) le code de largeur de la jante de mesure;

c) les cotes théoriques du pneumatique, c'est-à-dire la grosseur de boudin et le diamètre extérieur;

d) les cotes maximales du pneumatique en service.

6 Capacité de charge des pneumatiques

6.1 Charge de base des pneumatiques

Les charges de base des pneumatiques à 70 km//h (code de vitesse E), la vitesse de référence et les pressions de référence sont données dans les tableaux 4 et 5 pour les pneumatiques des séries 95 et 80, respectivement.

6.2 Limitations

Dans certains pays, les exigences nationales peuvent imposer des limites de capacités de charge, de vitesse et/ou de pression de gonflage.

6.3 Charges par pneumatique à des vitesses différentes de la vitesse de référence

Lorsqu'un véhicule dont la vitesse maximale est différente de la vitesse de référence du pneumatique dont il est équipé, les capacités de charge doivent être modifiées comme indiqué dans le tableau 6.

7 Profils de jantes homologués

Les profils de jantes homologués figurent dans les tableaux 7 et 8, respectivement pour les pneumatiques des séries 95 et 80. Les cotes des jantes sont données dans l'ISO 4250-3.

Tableau 1 — Corrélation entre indice de charge et capacité de charge par pneumatique

Indice de charge	Capacité de charge par pneumatique correspondante kg	Indice de charge	Capacité de charge par pneumatique correspondante kg	Indice de charge	Capacité de charge par pneumatique correspondante kg	Indice de charge	Capacité de charge par pneumatique correspondante kg
130	1 900	150	3350	170	6 000	190	10 600
131	1 950	151	3455	171	6 150	191	10 900
132	2 000	152	3550	172	6 300	192	11 200
133	2 060	153	3650	173	6 500	193	11 500
134	2 120	154	3750	174	6 700	194	11 800
135	2 180	155	3 875	175	6 900	195	12 150
136	2 240	156	4 000	176	7 100	196	12 500
137	2 300	157	4 125	177	7 300	197	12 850
138	2 360	158	4 250	178	7 500	198	13 200
139	2 430	159	4 375	179	7 750	199	13 600
140	2 500	160	4 500	180	8 000	200	14 000
141	2 575	161	4 625	181	8 250		
142	2 650	162	4 750	182	8 500		
143	2 725	163	4 875	183	8 750		
144	2 800	164	5 000	184	9 000		
145	2 900	165	5 150	185	9 250		
146	3 000	166	5 300	186	9 500		
147	3 075	167	5 450	187	9 750		
148	3 150	168	5 600	188	10 000		
149	3 250	169	5 800	189	10 300		

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 10571:1995
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/836482a-83b-74d-b1b3-f0f42ef856e/iso-10571-1995

Tableau 2 — Cotes des pneumatiques de la série 95

Cotes en millimètres

Désignation dimensionnelle du pneumatique	Code de largeur de la jante de mesure	Pneumatique neuf		Pneumatique en service	
		Grosseur de boudin théorique	Diamètre extérieur théorique	Grosseur de boudin maximale hors tout	Diamètre extérieur maximal
385/95 R 24	10.00	379	1 369	409	1 415
385/95 R 25	10.00	379	1 369	409	1 415
445/95 R 25	11.25	435	1 481	483	1 549
505/95 R 25	13.00	496	1 595	551	1 672
575/95 R 25	15.00	566	1 727	628	1 814

Tableau 3 — Cotes des pneumatiques de la série 80

Cotes en millimètres

Désignation dimensionnelle du pneumatique	Code de largeur de la jante de mesure	Pneumatique neuf		Pneumatique en service	
		Grosseur de boudin théorique	Diamètre extérieur théorique	Grosseur de boudin maximale hors tout	Diamètre extérieur maximal
395/80 R 25	12.00	391	1 267	434	1 317
445/80 R 25	14.00	445	1 347	494	1 404
525/80 R 25	17.00	530	1 475	588	1 542
605/80 R 25	19.50	610	1 603	677	1 680
685/80 R 25	22.00	689	1 731	765	1 819

Tableau 4 — Capacités de charge de base des pneumatiques de la série 95

Désignation dimensionnelle du pneumatique	Indice de charge	Charge de base par pneumatique kg	Pression de gonflage de référence kPa
385/95 R 24	190	6 000	900
385/95 R 25	170	6 000	900
445/95 R 25	177	7 300	900
505/95 R 25	186	9 500	900
575/95 R 25	193	11 500	900

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Tableau 5 — Capacités de charge de base des pneumatiques de la série 80

ISO 10571:1995
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d836482a-839d-474d-bd13-f04e45ef856e/iso-10571-1995

Désignation dimensionnelle du pneumatique	Indice de charge	Charge de base par pneumatique kg	Pression de gonflage de référence kPa
395/80 R 25	165	5 150	700
445/80 R 25	170	6 000	700
525/80 R 25	179	7 750	700
605/80 R 25	188	10 000	700
685/80 R 25	195	12 150	700

Tableau 6 — Capacité de charge par pneumatique à différentes vitesses

Vitesse en fonctionnement km/h	Capacité de charge par pneumatique, en pourcentage de la capacité de charge à la vitesse de référence
30	130
40	124
50	118
60	112
70 (vitesse de référence)	100
80	82
90	70
100	60

Tableau 7 — Profils de jantes homologués pour les pneumatiques de la série 95

Désignation dimensionnelle du pneumatique[1)]	Profil homologué
385/95 R 24	10.00/1.5
385/95 R 25	10.00/1.5
445/95 R 25	11.25/2.0
505/95 R 25	13.00/2.5
575/95 R 25	15.00/3.5

1) Il convient de consulter le fabricant de jantes ou de roues et le manufacturier de pneumatiques pour confirmer l'aptitude à l'emploi de l'assemblage pneumatique/roue pour l'utilisation envisagée, ou dans le cas d'utilisation d'un autre type de jante.

Tableau 8 — Profils de jantes homologués pour les pneumatiques de la série 80

Désignation dimensionnelle du pneumatique[1)]	Profil homologué
395/80 R 24	12.00/1.3
445/80 R 25	14.00/1.5
525/80 R 25	17.00/2.0
605/80 R 25	19.50/2.5
685/80 R 25	22.00/3.0

1) Il convient de consulter le fabricant de jantes ou de roues et le manufacturier de pneumatiques pour confirmer l'aptitude à l'emploi de l'assemblage pneumatique/roue pour l'utilisation envisagée, ou dans le cas d'utilisation d'un autre type de jante.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 10571:1995
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d836482a-839d-474d-b1b3-f04e45ef856e/iso-10571-1995

Annexe A
(normative)

Incréments des grosseurs nominales de boudin

Pneumatique	Grosseur nominale de boudin	Incréments mm
Série 95	⩽ 385 ⩾ 385 et ⩽ 505 ⩾ 505 et ⩽ 925 ⩾ 925	Voir l'ISO 4209-1:1993, annexe B 60 70 100
Série 80	⩽ 445 ⩾ 445 et ⩽ 685 ⩾ 685 et ⩽ 1 185 ⩾ 1 185	50 80 100 120

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 10571:1995
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d836482a-839d-474d-b1b3-f04e45ef856e/iso-10571-1995

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10571:1995
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d836482a-839d-474d-b1b3-f04e45ef856e/iso-10571-1995